



CESE Wallonie

Pôle Aménagement  
du territoire

## AVIS

AT.23.30.AV

---

Renouvellement des activités de production de pâtes et  
de papier de la société Burgo Ardennes à ROUVROY et  
VIRTON

Avis adopté le 31/03/2023

Rue du Vertbois, 13c  
B-4000 Liège  
T 04 232 98 97  
pole.at@cesewallonie.be  
[www.cesewallonie.be](http://www.cesewallonie.be)

## **DONNEES INTRODUCTIVES**

### Demande :

- *Type de demande :* Permis unique
- *Rubrique(s) :* 21.11.01 ; 21.12.01.02 ; 40.50.02 ; 90.17.03.A (Classe 1)
- *Demandeur :* Burgo Ardennes S.A.
- *Auteur de l'étude :* Ecobel sprl
- *Autorités compétentes :* Fonctionnaires technique et délégué

### Avis :

- *Référence légale :* Art. R.82 du Livre I<sup>er</sup> du Code de l'Environnement
- *Date de réception du dossier :* 27/02/2023
- *Délai de remise d'avis :* 60 jours
- *Portée de l'avis :*
  - Qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement (EIE)
  - Objectifs du projet conformément aux objectifs définis par l'art.1er§1er, alinéa 2 du Code du Développement territorial (CoDT)
- *Audition :* 28/03/2023

### Projet :

- *Localisation :* Rue de la Papeterie, Virton
- *Situation au plan de secteur :* Zone d'activité économique industrielle ; Zone agricole ; Zone forestière
- *Catégorie de projet :* 5 - Processus industriels de transformation de matières

### Brève description du projet et de son contexte :

Le projet vise le renouvellement des activités de production de pâte et de papier de la société Burgo Ardennes (groupe Burgo). Le site s'implante rue de la Papeterie, à cheval sur les communes de Virton et de Rouvroy. Il est situé au sud-ouest de Virton, entre les villages de Dampicourt (à l'ouest), Harnoncourt (au sud) et Saint-Mard (à l'est).

Le site occupe environ 100 ha et s'étend sur environ 2 km dans l'axe sud-nord. Les principales activités sont : la production de cellulose, la production de papier couché, la production d'énergie (pour une utilisation interne au site). Le précédent permis d'environnement arrive à échéance le 30 juillet 2023.

La demande de permis unique concerne :

- l'ensemble des installations et activités existantes sur le site,
- une augmentation de 11% de la capacité de production de pâte (400.000 t/an au lieu de 360.000 t/an) par une meilleure utilisation des installations existantes (minimisation des arrêts),
- le maintien à l'identique de la production de papier (400.000 t/an),
- diverses régularisations urbanistiques (silos, citernes, électrofiltres, zone de tri de déchets, hangars...),
- un projet de construction de boxes de stockage de carbonates et de cendres.

Le site de Burgo Ardennes est classé Seveso seuil haut pour les risques d'accidents majeurs.

## AVIS

### Avis sur les objectifs du projet

---

**Le Pôle Aménagement du territoire émet un avis favorable sur le projet tel que présenté.**

Le Pôle constate que ce projet porte principalement sur le renouvellement d'activités déjà existantes depuis de nombreuses années (60 ans). Le demandeur s'engage en outre à respecter les recommandations émises par l'auteur de l'étude.

Le Pôle remarque également que les régularisations et les constructions sollicitées ne génèrent pas d'impacts visuels conséquents par rapport aux bâtiments existants.

### Avis sur la qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement

---

**Le Pôle Aménagement du territoire estime que l'étude d'incidences contient les éléments nécessaires à la prise de décision.**

  
Samuël SAELENS  
Président